

Examen Agent Sportif – 2ème session FFBB

Mercredi 22 mars 2017 de 14h00 à 16h00

ATTENTION : Les réponses devront être inscrites sur la copie d'examen en indiquant clairement le numéro de la question correspondante.

Question 1.1 : Un joueur professionnel évoluant dans un club de PROB rencontre des difficultés sportives et vous sollicite pour lui permettre de terminer la saison dans un club participant aux championnats fédéraux (après avoir résilié son contrat de travail). Vous lui répondez qu'un joueur ayant participé aux championnats LNB ne peut au cours de la même saison :

- a. Pas participer aux championnats organisés par la FFBB
- b. Participer qu'aux championnats NM1 ou NM2
- c. Participer qu'au championnat NM1
- d. Participer qu'au championnat NM2
- e. Participer qu'au championnat NM3

(0,25 point)

Si sa participation est autorisée dans un ou plusieurs championnats organisés par la FFBB au cours de la même saison, quelles sont les conditions qu'il devra respecter pour pouvoir évoluer dans une équipe fédérale :

Question 1.2 : Lien contractuel avec le club de PROB :

- a. Etre titulaire pour la saison en cours, d'un contrat de joueur professionnel, d'un contrat aspirant ou stagiaire homologué par la LNB
- b. Etre uniquement titulaire d'une convention de formation sans contrat aspirant ou stagiaire homologué par la LNB
- c. Etre titulaire d'une convention de formation avec un contrat aspirant ou stagiaire
- d. N'être titulaire d'aucun lien contractuel autre que la licence

(0,25 point)

Si sa participation en championnat NM1 est autorisée, il devra :

Question 1.3 : Période de qualification :

- a. Etre qualifié pour le club de NM1 entre la 1^{ère} journée de la phase Aller et la dernière journée de la phase Aller du championnat NM1
- b. Etre qualifié pour le club de NM1 entre la 1^{ère} journée de la phase Aller et la dernière journée de la phase Retour du championnat NM1
- c. Etre qualifié pour le club de NM1 entre la 1^{ère} journée de la phase Aller et la 12^{ème} journée de la phase Retour du championnat NM1
- d. Etre qualifié pendant la période d'arrêt de travail du joueur qu'il va remplacer et au plus tard, avant la dernière journée de la phase Aller du championnat NM1

(0,25 point)

Question 1.4 : Statut du joueur avec le club de NM1 :

- a. Répondre au statut du joueur amateur NM1
- b. Répondre au statut du joueur amateur NM1 et justifier de l'inscription depuis au moins 1 mois à Pôle Emploi
- c. Répondre au statut du joueur professionnel NM1 et disposer d'un contrat de joueur professionnel de Basket à mi-temps avec le club de NM1
- d. Répondre au statut du joueur professionnel NM1 et disposer d'un contrat de joueur professionnel de Basket à temps plein avec le club de NM1

(0,25 point)

Question 2 : Un joueur italien licencié à la FFBB pendant 8 ans (de 11 à 18 ans) est parti après son bac poursuivre ses études et jouer en championnat universitaire aux Etats-Unis. Il a désormais 23 ans et souhaite reprendre une licence dans un club de NM2 français. Quelle sera sa couleur de licence ?

- a. Blanche
- b. Verte
- c. Jaune
- d. Orange
- e. Rouge

(0,25 point)

Question 3 : Une joueuse française qui a vécu jusqu'à ses 17 ans en Espagne et qui a évolué pendant 6 ans dans les clubs espagnols est revenue en France. Elle a désormais 20 ans, et après ses 2 premières saisons dans son club français, son équipe qui évoluait en championnat de pré-nationale en Ile de France, accède en championnat NF3 pour la saison suivante. Quelle sera sa couleur de licence lors de sa 3^{ème} saison en France si elle souhaite participer au championnat de NF3 avec son équipe ?

- a. Blanche
- b. Verte
- c. Jaune
- d. Orange
- e. Rouge

(0,25 point)

Question 4.1 : Vous êtes l'agent d'un joueur Canadien qui est qualifié avec un club de PRO A pour la saison 2017/2018. Le joueur obtient ensuite la nationalité slovène et il est sélectionné avec l'équipe nationale slovène. Au regard des règlements LNB, le joueur peut-il solliciter un changement de nationalité et de licence en cours de saison ?

- a) Oui
- b) Non

(0,25 point)

Question 4.2 : A quel moment se constate la nationalité du joueur dans les championnats LNB ?

- a) Au 1^{er} juillet
- b) Au premier match de la saison régulière
- c) Au 1^{er} janvier
- d) Au jour de la première demande de licence pour la saison sportive

(0,25 point)

Question 5 : Quel est le nombre maximal de Joueurs Non Formés Localement qu'il est possible d'inscrire sur une feuille de match en PRO A ?

- a) 4
- b) 5
- c) 6

(0,25 point)

Question 6 : Quel est le nombre maximal de Joueurs Non Formés Localement qu'il est possible d'inscrire sur une feuille de match en PRO B ?

- a) 2
- b) 3
- c) 4
- d) 5
- e) 6

(0,25 point)

Question 7 : Quel est le nombre minimal obligatoire de joueurs inscrits sur une feuille de match dans le championnat Espoir PRO A ?

- a) 6
- b) 7
- c) 8
- d) 9
- e) 10

(0,25 point)

Question 8 : Quelle est la date butoir de réception du dossier d'homologation et de qualification par la LNB pour qu'un joueur puisse changer de club au sein d'une même division ?

- a) 31 décembre
- b) 28 février
- c) Fin des matches aller
- d) Fin de la saison régulière
- e) Il n'y a pas de date butoir

(0,25 point)

Question 9 : Un agent licencié FFBB doit communiquer annuellement au délégué aux agents sportifs de la FFBB les informations et documents comptables relatifs à son activité d'agent sportif. De quels documents s'agit-il ?

(1 point)

Question 10 : Le Président d'un club disposant d'équipes en NF1 et NF3 qui est en cessation des paiements, est contraint de déposer le bilan auprès du Tribunal de Grande Instance.

- Si une procédure de redressement judiciaire est ouverte :
 - o Quelle mesure impactant les droits sportifs du club pourra prononcer la FFBB ?
 - o Par qui sera-t'elle prononcée ?
 - o A l'encontre de quelle(s) équipe(s) ?
- Si une procédure de liquidation judiciaire est ouverte :
 - o Quelle conséquence aura-t'elle sur les droits sportifs du club ?

(1 point)

Question 11 : Un basketteur est informé qu'il fait l'objet d'un contrôle positif à une substance figurant sur la liste des interdictions publiée par l'Agence Mondiale Antidopage. Il n'a pas demandé l'analyse de l'échantillon B. Quels sont les documents (et l'organe qui les a délivré) que peut transmettre le basketteur mis en cause permettant le classement de son dossier ?

(1 point)

Question 12 : Les clubs engagés dans les Championnats Pro A et Pro B doivent compter dans leurs effectifs un certain nombre de Joueurs Formés Localement. Quels sont :

- Les critères d'éligibilité au statut de Joueur Formé Localement ?
- La date à laquelle sera appréciée l'âge du joueur ?
- L'instance compétente pour attribuer le statut de Joueur Formé Localement ?

(1 point)

Question 13 : Vous êtes l'agent représentant les intérêts d'un Joueur Formé Localement qui souhaite exercer son activité à temps partiel au sein d'un club de PROB.

- Outre les documents habituels pour un contrat à temps plein, quels documents le club doit il transmettre à la LNB ?
- Quelle instance valide cette demande ?
- Quelle instance est sollicitée si le dossier est litigieux ?

(0,75 point)

Question 14: Pour les joueurs et entraîneurs évoluant dans les championnats professionnels organisés par la LNB, leur contrat de travail peut prévoir une clause de résiliation unilatérale anticipée à leur initiative. Afin de permettre l'homologation de leur contrat par la LNB, précisez :

- La durée des contrats permettant l'insertion de cette clause ?
- Le(s) motif(s) d'activation de cette clause ?
- La date d'application de cette clause ?
- Les modalités administratives nécessaires à sa mise en œuvre ?

(1,25 point)

Question 15: Vous êtes l'agent d'un jeune joueur en fin de contrat stagiaire très prometteur. Le club avec lequel le joueur est sous contrat vous contacte pour lui proposer un premier contrat professionnel.

- Quelle est la date butoir à laquelle le club doit proposer au joueur son premier contrat professionnel ?
- Quelles mentions doit contenir, a minima, la proposition de premier contrat professionnel ?
- Quelle(s) durée(s) de contrat le club peut-il proposer au joueur ?
- Qu'advient-il si le joueur refuse la proposition formulée par le club ?

(1,5 point)

Cas pratique 1 :

Un club LFB vient de changer de Président et vous sollicite concernant le recrutement d'une joueuse professionnelle espagnole en cours de saison (joueuse évoluant en France la saison précédente et n'ayant pas repris de licence en France ou à l'étranger depuis). Il vous interroge sur :

- Les conditions et délais règlementaires permettant à cette joueuse d'évoluer avec son équipe LFB ?
- Les pièces à fournir pour la délivrance de sa licence ?
- Les restrictions éventuelles prévues règlementairement concernant la date limite de recrutement et/ou le nombre de joueuses professionnelles recrutées ?

(5 points)

Cas pratique 2 :

Le 15 janvier 2017, Vous êtes mandaté par un club de PRO A pour le mettre en relation avec au moins un joueur qui serait recruté en tant que pigiste médical, le club ayant 2 joueurs professionnels et 1 joueur stagiaire blessés lors de rencontres du club et bénéficiant d'arrêts de travail dont les durées sont de 6 mois, 40 jours et 60 jours (joueurs ayant participé à plusieurs rencontres au cours de la saison). Il vous demande :

- Les obligations règlementaires qu'il devra au préalable respecter ?
- S'il peut remplacer les 3 joueurs ? Si non, pourquoi ?
- Auprès de quelle Commission il doit effectuer sa demande de remplacement ?
- Les informations et documents qu'il doit communiquer ?

(4,5 points)